

MAIRIE DE LOCMIQUELIC

ARRETE POUR TRAVAUX –CALE DE PEN-MANE BIHAN

NOUS, Eric PATUREL, Maire de la Commune de LOCMIQUELIC,

Vu le Code de la Route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu le Code des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2213-2/1

Vu la loi du 02 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Considérant la nécessité de règlementer la circulation et le stationnement au droit du chantier sur la cale de Pen-Mané Bihan,

ARRÊTONS

Article 1 :

A compter du 24 juillet 2023, des travaux vont être effectués sur la cale de Pen-Mané Bihan. La cale est interdite durant les travaux.

Article 2 :

La signalisation réglementaire est mise en place par l'entreprise intervenante.

Article 3 :

La Gendarmerie et la police municipale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LOCMIQUELIC, le 18 juillet 2023

Monseigneur le Maire,

Eric PATUREL

